

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022301 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ZONE D'ACTIVITES DE L'EPAUD :
SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame la Présidente expose :

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, le Fonds Vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Sur le domaine « performance environnementale », le projet de rénovation des éclairages publics sur la zone de l'Epaud à Sèvremont pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert (en catégorie « rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public »).

Le montant sollicité auprès de l'Etat et le plan de financement correspondant est indiqué ci-après :

	DEPENSES		RESSOURCES	
Eclairage public Zone de l'Epaud (Sèvremont) - Rénovation de 11 points lumineux	Réalisation d'une étude d'exécution pour la création d'un réseau souterrain basse tension y compris démarche administrative préalable à l'exécution des travaux	640,00 €	Subvention Etat - Fonds Vert	13 412,80 € (50 %)
	Dépose préalable, éventuelle de l'ensemble des matériels	2 286,00 €	Participation SYDEV	8 048,00 € (30 %)
	Fourniture, pose et raccordement d'1 lanterne INDICE 620 2700K - flux sortant 6000 lm - optique ERL Sur mât cylindroconique acier galvanisé - Hauteur 8 m.	23 900,00 €	Autofinancement	5 365,20 € (20 %)
	TOTAL DEPENSES	26 826,00 €	TOTAL RESSOURCES	26 826,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « *Eclairage public Zone de l'Epaud (Sèvremont) - Rénovation de 11 points lumineux* », pour un montant de 13 412,80 euros et le plan de financement de l'opération, au titre du Fonds Vert.
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès des Services de l'Etat.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

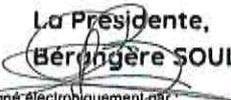
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

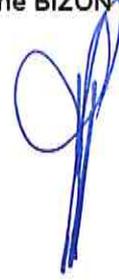
ID : 085-248500464-20230308-BC28022301-DE


La Présidente,
Béringère SOULARD

Signé électroniquement par :
Béringère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance

Anne BIZON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022302 - DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE - SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Monsieur Michel Gaborit, Vice-président en charge de la Mobilité expose :

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, le Fonds Vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022302-DE

SLOW

Sur le domaine « amélioration du cadre de vie », le partenariat de la Communauté de Communes avec la plateforme de covoiturage KAROS, pourrait faire l'objet d'une demande de subvention, au titre du Fonds Vert.

Le montant sollicité auprès de l'Etat et le plan de financement correspondant est indiqué ci-après :

	<u>DEPENSES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
Partenariat avec la plateforme KAROS : développement du covoiturage	Dépenses prévisionnelles	5 000,00 €	Subvention Etat - Fonds Vert	4 000,00 € (80 %)
			Autofinancement	1 000,00 € (20 %)
	TOTAL DEPENSES	5 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	5 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Gaborit,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « *Partenariat avec la plateforme KAROS : développement du covoiturage* », pour un montant de 4 000,00 euros et le plan de financement de l'opération, au titre du Fonds Vert.
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès des Services de l'Etat.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électrographiquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Anne BIZON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022303 - ADHESION CAUE - ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an » Dans le cadre d'une sollicitation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), l'organisme sollicite la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour une adhésion au titre de l'année 2023 ; le montant de la cotisation 2023 est de 200 euros (montant inchangé depuis 2017).

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022303-DE

SLOW

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges au C.A.U.E. de la Vendée pour 2023.
- APPROUVE le versement d'une cotisation de 200 euros au C.A.U.E. de la Vendée pour 2023

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance

Anne BIZON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022304 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - SUBVENTION SPORTIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »

Vu les demandes de subventions sollicitées pour un montant inférieur à 23 000 euros,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022304-DE

Madame la Présidente présente la demande de subvention de 5 000,00 euros sollicitée par le Pouzauges Bocage Football Club Vendée, relative à l'organisation de compétitions sur le Territoire, dans le cadre du Mondial Minimes de Montaigu (02 au 08 avril 2023).

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE une subvention de 5 000 euros, au titre de l'année 2023, auprès du Pouzauges Bocage Football Club Vendée, pour l'organisation de compétitions dans le cadre du Mondial Minimes de Montaigu.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022305 - CO-FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LE CADRE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE LEADER DE LA SCI LES FERMIERS DES COLLINES - PROJET DE MAGASIN DE PRODUCTEURS (SARL LES PANIERS DE POUZAUGES)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015, la Communauté de Communes est désormais compétente pour attribuer des aides à l'immobilier d'entreprises.

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »

Vu les demandes de subventions sollicitées pour un montant inférieur à 23 000 euros,

Madame Adeline Auberger, Vice-présidente en charge de l'Agriculture et Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge de l'habitat, exposent que la SARL Les Paniers de Pouzauges, créée le 19 octobre 2022 (RCS 920 556 867) porte un projet d'ouverture d'un magasin de producteurs à Pouzauges, sise Zone commerciale des Ournais. La SARL est composée de plusieurs associés et co-gérants (Céline ALLAND - Drive des Collines ; Julien Pasquier - GAEC AU BEL AIR DU CERISIER; Arsene SORIN - GAEC LA ROSE DES VENTS ; Michelle SORIN - GAEC LA ROSE DES VENTS ; Nicolas AUDOUIN - GAEC LES TULIPES)

La SARL les Paniers de Pouzauges exploitera le magasin de producteur dont les objectifs seront :

- Créer un nouveau commerce innovant à Pouzauges,
- Répondre à une demande croissante des consommateurs vers les circuits-courts
- Être en contact direct avec les clients
- Mutualiser nos compétences, nos expériences, nos réseaux pour créer une offre locale dynamique
- Créer un commerce qui sera un véritable acteur de la vie locale

En parallèle du projet et afin de disposer des moyens nécessaires à l'exploitation du magasin, les mêmes associés ont créé la SCI Les Fermiers des Collines qui s'est portée acquéreur du local et qui engage les travaux nécessaires à la bonne exploitation du bien.

La SCI sollicite une aide financière LEADER (FEADER) au titre de la fiche action 19.2 - 4 « Valorisation des produits locaux au service d'une ruralité de qualité » de la convention LEADER 2014 - 2020 du GAL du Pays du Bocage vendéen.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs présentations auprès des élus en charge de l'économie Territoriale et de l'Alimentation (Projet Alimentaire de Territoire). Il participe aux objectifs fixés par le Projet Alimentaire de Territoire :

- Défi 2 du PAT : organiser les étapes de production, transformation, logistique et commercialisation des produits locaux.
- Rapprocher le producteur du consommateur (axe 2 PAT)

La SCI Les Fermiers des Collines sollicite une aide à l'immobilier d'entreprises auprès de la Communauté de Communes pour permettre l'obtention de l'aide LEADER qui nécessite un co-financement public. Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS (HT)	RECETTES	MONTANTS
Gros œuvre	41 018,64 €	FEADER Leader	30 000,00 €
Charpente métallique	22 800,00 €	Communauté de communes du Pays de Pouzauges	10 000,00 €
Menuiserie	32 956,09 €	Autofinancement	118 630,28 €
Cloisons sèches	32 600,01 €		
Electricité	29 255,54 €		
Total :	158 630,28 €	Total :	158 630,28 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022305-DE

SLO

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau Communautaire à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER, le co-financement de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges de 10 000 € au profit de la SCI Les Fermiers des Collines.
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Anne BIZON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 14
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022306 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA
REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,

Vu la délibération n° CC16121409 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014 et la délibération n° CC07071507 du Conseil de communauté du 7 juillet 2015 relatives au programme d'aides environnementales,

Vu la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 modifiant les critères d'attribution des aides à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Communauté de Communes
2022/ANC23	ST MESMIN	22 972,40 €	900,00 €
2022/ANC29	ST MESMIN	13 782,84 €	450,00 €
2022/ANC30	POUZAUGES	14 000,00 €	450,00 €
2023/ANC01	TALLUD SAINTE GEMME	12 135,77 €	450,00 €
2023/ANC02	MONTOURNAIS	8 580,00 €	429,00 €
2023/ANC03	ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	10 586,40 €	2 700,00 €
2023/ANC04	ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	11 417,54 €	2 700,00 €
2023/ANC05	ST MESMIN	13 208,11 €	900,00 €
TOTAUX		106 683,06 €	8 979,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ces subventions au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs pour un montant de 8 979 €.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Anne BIZON



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022306-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 22 février 2023

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022307 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,

Vu la délibération n° CC30031650 du Conseil de Communauté du 30 mars 2016, modifiant le programme d'aides environnementales au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022307-DE

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité expose que des dossiers au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N°de dossier	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant HT facture	Montant subvention
2022-80	26 rue du Général de Gaulle	LE BOUPERE	100,00 €	75,00 €
2022-81	6 Rue Henri Biraud	LE BOUPERE	120,00 €	75,00 €
2022-82	2 la Louraie	MONSIREIGNE	81,82 €	61,37 €
TOTAL			301,82 €	211,37 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques pour un montant de 211.37 €,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Anne BIZON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 22 février 2023

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022308 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022308-DE

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 20 800 €, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 14
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022309 - OPAH 2020-2023 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022309-DE

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif des aides accordées aux propriétaires figurant en annexe de la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.**
- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 14
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022310 - FONDS DE SOUTIEN AUX TPE EN TRANSITIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Vu la délibération n° CC08022217 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 fixant les enveloppes de subventions au titre de l'année 2022,

Vu l'attribution n°2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « statuer, au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...), sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de cofinancement »

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022310-DE

SLOW

Vu les demandes de subventions sollicitées,

Madame la Présidente expose que dans le contexte de crise sanitaire et de crise économique sans précédents, le Département de la Vendée et chacune des intercommunalités de la Vendée mobilisent des moyens exceptionnels en complément de ceux de l'Etat et de la Région pour aider les entreprises, et surtout les plus petites d'entre elles, à passer cette période difficile.

Aujourd'hui à travers le secours d'urgence du Département et leur participation au fonds régional « résilience », le Département de la Vendée et les EPCI proposent un fonds de soutien pour les entreprises (TPE) ayant un projet d'investissement qui participe à la transition écologique, sociétale ou numérique de l'entreprise ou favorisant l'adaptation de l'outil de production ou de distribution aux enjeux de cette transition.

Dans ce cadre, une demande a été déposée par un porteur de projet qui souhaite créer une colocation pour personnes âgées avec services et animations aux locataires. La demande porte sur l'accompagnement à l'investissement d'équipement de linge de maison, vaisselle, équipements de cuisine...

ENTITÉ	COMMUNE	PROJET	MONTANT DEVIS HT	MONTANT SUBVENTION POTENTIELLE
SARL APPART'AGE	POUZAUGES	Equipements	6 465,39	1 939,62 €

Le comité d'agrément composé d'élus et de représentants du Club d'entreprises du Pays de Pouzauges a donné un avis favorable au financement de ce projet lors de sa réunion du 7 décembre 2022, estimant qu'il répond à un enjeu de territoire sur l'accueil des personnes âgées.

Le montant de la subvention représente un total de 1 939.62 euros.

Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention au titre de l'année 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

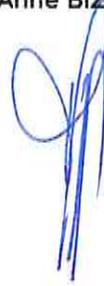
Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 085-248500464-20230308-BC28022310-DE

La Présidente,
Béangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Béangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Anne BIZON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022311 - ACQUISITION DES PARCELLES 257ZL 161, 183, 184 ET 235 SISE ZAE DE L'EPAUD A SEVREMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »

Vu la promesse de vente signée le 04 décembre 2022.

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge de l'habitat, expose que dans le cadre du projet de requalification de la Zone d'activités de l'Epaud et afin d'aménager une desserte favorable au confortement des activités en place mais également d'envisager la densification de

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022311-DE

cette zone (conformément aux enjeux de limitation de l'extension foncière), la Communauté de Communes a entamé des négociations avec Chantal GINEYS, représentant la SCI 3 J Immo concernant les parcelles : **257ZL 161, 183, 184 et 235.**

Il expose que la proposition de vente, par 3J Immo, a fait l'objet d'une promesse de vente signée le 04 décembre 2022. Il y est précisé que la levée d'option de cette promesse doit intervenir par délibération de l'organe délibérant compétent au plus tard le 31 mars 2023 dans les conditions précisées ci-dessous :

- Parcelle objet de la vente cadastrée 257 ZL 161, 183, 184 et 235 d'une contenance de 01 ha 25 a 97 ca
- Les parcelles sont libres de toutes occupations à l'exception :
 - d'un bâtiment situé sur la parcelle 253 ZL 183 d'une surface de 105 m² loué à M. BROCHARD
 - d'un bâtiment situé sur la parcelle 253 ZL 183 d'une surface de 309 m² loué à la société de l'Un à l'Autre
- La vente aura lieu moyennant le prix de 125 000 € nets vendeur

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, la levée d'option dans les conditions décrites ci-dessous (et détaillées dans la promesse de vente),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

**Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022312 - CESSION D'UN LOCAL D'ACTIVITES A LA SCI SACHOT PUAUD - L'EPAUD - SAINT MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »

Vu l'avis des domaines en date du 17 novembre 2022, estimant le bien 170 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022312-DE

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme expose que l'entreprise ASP USINAGE représentée par Messieurs Gaël SACHOT et Mickaël PUAUD, spécialisée dans la mécanique de précision, est locataire de la cellule 4 le bâtiment industriel de l'Epaud à SAINT MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT depuis 2020.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise ASP USINAGE, par l'intermédiaire de la SCI SACHOT PUAUD, a fait part, en janvier 2023, de sa volonté de faire l'acquisition de la cellule appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, sise 257 ZL 181p, 2 Rue Aranjou à SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE.

Il s'agit d'une cellule de 443 m² dont 47 m² de bureaux et sanitaires ainsi que d'une bande de foncier de 5 mètres en façade ouest et sud.

Sur le devant, le module de bureaux comprend un hall d'accueil avec sas, bureau collectif 3 postes, sanitaires et vestiaires. La partie atelier est un local en parpaings, charpente bois, couverture bac acier et ciment auto nivelant au sol. L'ensemble est ancien mais en bon état d'entretien. Les bureaux ont un chauffage électrique et des menuiseries aluminium double vitrage. Pas d'isolation ni de chauffage pour la partie atelier et porte sectionnelle motorisée à l'arrière.

Vu la proposition de la commission Aménagement du Territoire pour une proposition de cession à hauteur de 180 000 €

Vu la proposition des potentiels acquéreurs qui ont accepté l'offre de la collectivité pour une cession à 175 000 €.

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la cellule d'une surface de 443 m² ainsi que d'une bande de foncier de 5 mètres en façade ouest et sud, au prix de 175 000 € HT à la SCI SACHOT PUAUD, représentée par Messieurs Gaël SACHOT et Mickaël PUAUD ou toute autre personne pouvant s'y substituer.
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022312-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 22 février 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022313 - CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI LE GRAND VAUX - ZA LA GARE
- LA MEILLERAIE TILLAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »

Vu l'avis des domaines en date du 10 février 2023, estimant ce bien à 78 300 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022313-DE

SLO

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme expose que la SARL COUTAND RECUPERATION, représentée par Messieurs Guillaume et Aurélien COUTAND est spécialisée dans la récupération et le recyclage des déchets industriels, et dont le site historique est implanté sur la ZAE du Grand Vaux à LA MEILLERAIE TILLAY.

Dans le cadre de son développement la SARL COUTAND RECUPERATION, par l'intermédiaire de la SCI LE GRAND VAUX (dans laquelle Messieurs Guillaume et Aurélien COUTAND sont également associés) a fait part de sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée 140 ZD 99 d'une surface de 8 240 m², appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, ZAE de la Gare, à LA MEILLERAIE TILLAY. La construction d'un fossilisateur est envisagée sur cette parcelle.

Dans son courriel en date du 13 janvier 2023, la SCI LE GRAND VAUX a accepté l'offre de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au prix de 9.50 € HT le m² et s'engage à acquérir la parcelle pour un montant total de 78 280 € HT.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée 140 ZD 99 d'une surface de 8 240 m² au prix de 9.50 € HT le m² soit un montant 78 280 € HT, à la SCI LE GRAND VAUX, représentée par Messieurs Guillaume et Aurélien COUTAND ou toute autre personne pouvant s'y substituer,
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 22 février 2023

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022314 - CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI NRJA - ZA LA GARE - LA MEILLERAIE TILLAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »

Vu l'avis des domaines en date du 18 mai 2022, le service des Domaines a estimé ce bien au prix de 9.50 € HT le m².

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022314-DE

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme expose que la SARL NAULEAU représentée par Monsieur Mickaël NAULEAU, spécialisée dans la vente et la réparation de tracteurs d'occasion, est implantée sur la ZA La Gare, lieu-dit la Baudrière à LA MEILLERAIE-TILLAY depuis 2018.

Dans le cadre du développement de l'activité, Monsieur Mickaël NAULEAU, a fait part de sa volonté de faire l'acquisition des parcelles cadastrées 140 ZD 97 d'une surface de 4 377 m², et 140 A435 d'une surface de 3 970 m², appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Dans son courriel en date du 12 janvier 2023, la SCI NRJA a accepté l'offre de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au prix de 9.50 € HT et s'engage à acquérir les parcelles cadastrées 140 ZD 97 et 140 A 435 respectivement d'une surface de 4 377 m² et 3 970 m².

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Bureau Communautaire, par quatorze (14) voix pour et une (1) abstention :

- **APPROUVE** la cession des parcelles 140 ZD 97 et 140 A 435 respectivement d'une surface de 4 377 m² et 3 970 m² au prix de 9,50 € HT le m² soit un montant 79 296.50 € HT, à la SCI NRJA, représentée par Monsieur Mickaël NAULEAU ou toute autre personne pouvant s'y substituer (avis des domaines à venir),
- **DEMANDE** à l'acquéreur de maintenir la haie bocagère présente sur la parcelle,
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

**Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022315 - CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI GUILLOTEAU MJ ZA
RICHEBONNE - LE BOUPERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »

Vu l'avis des domaines en date du 07 février 2023 estimant le bien à 10 450 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022315-DE

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme expose que la SARL L'HOMME A POELE, représentée par Monsieur Tony GUILLOTEAU, est spécialisée dans l'installation de poêles à bois et cheminées, et est implantée sur la ZA Richebonne - LE BOUPERE depuis 2015.

Dans le cadre du développement de l'activité de l'entreprise, la SARL L'HOMME A POELE, par l'intermédiaire de la SCI GUILLOTEAU MJ, a fait part, par courriel en date du 19 janvier 2023, de sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée 31 B 2388 d'une surface de 1 098 m², appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée d'une surface de 1 098 m² au prix de 11.50 € HT le m² soit un montant 12 627 € HT, à la SCI GUILLOTEAU MJ, représentée par Monsieur Tony GUILLOTEAU ou toute autre personne pouvant s'y substituer,
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

**Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022316 - CESSIION D'UNE PARCELLE A L'ENTREPRISE STMC - ZA LA
BLAUDERIE - LA FLOCELLIERE - SEVREMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »

Vu l'avis des domaines en date du 7 février 2023, le service des Domaines a estimé ce bien 38 100 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022316-DE

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme expose que l'entreprise STMC 85 représentée par Monsieur Anthony CHARRIER, spécialisée dans le transport routier de fret interurbains, est implantée sur la ZA La Blauderie - LA FLOCELLIERE - SEVREMONT depuis 2015.

Dans le cadre du développement de l'activité de l'entreprise, Monsieur Anthony CHARRIER a fait part de sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée 90 ZI 34 d'une surface de 3 310 m², appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges. La construction d'un bâtiment de stockage est envisagée sur cette parcelle.

Par courriel en date du 12 janvier 2023, la SOCIETE STMC 85 a accepté l'offre de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au prix de 11.50 € HT le m² et s'engage à acquérir la parcelle pour un montant total de 38 065 € HT.

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée d'une surface de 3 310 m² au prix de 11.50 € HT le m² soit un montant 38 065 € HT, représentée par Monsieur Anthony CHARRIER ou toute autre personne pouvant s'y substituer,
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022317 - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC RELATIVE A L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE POUR LE SITE DE LA NOUVELLE MEDIATHEQUE DE SEVREMONT-SITE DE LA FLOCELLIERE - CREATION D'UN 0.5 ETP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Mélanie Mulowsky, Vice-présidente en charge de l'accès à la culture, expose qu'il est envisagé pour le site de la nouvelle médiathèque de la Flocellière, à Sèvremont, une extension des horaires d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230308-BC28022317-DE

Pour cela, il est proposé de recruter 0.5 ETP supplémentaire pour assurer une extension des horaires d'ouverture au public du nouveau site de la Flocellière et permettre dans ce même temps de développer les animations en direction de différents publics parfois éloignés de la lecture :

- Objectif 1 : Une ouverture de 21 heures par semaine soit 10 heures supplémentaires par rapport au site actuel
- Objectif 2 : un développement et une diversification de l'action culturelle en direction des différents publics et publics empêchés

Dans ce cadre, la communauté de communes sollicite une subvention auprès de la DRAC relative à ce delta d'augmentation des horaires d'ouverture par rapport aux horaires proposés sur le site actuel et demande l'autorisation au bureau communautaire de déposer la demande de subvention.

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de la DRAC,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter la subvention auprès de la DRAC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île
Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 22 février 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Anne BIZON.

Délibération n°BC28022318 - REVISION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS DE
POUZAUGES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-7 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est compris entre 90 000€ HT et 214 000€ HT ».

La consultation ayant pour objet la désignation d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre pour assister la collectivité dans la conception du nouveau PLH de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (révision du PLH actuel) est arrivée à son terme.

Il a été décidé d'acter une Procédure adaptée (art L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique).

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230309-BC28022318-DE

Détail de la consultation :

- Lancement de la publicité : 4 octobre 2022
- Date limite de réception des offres : 25 novembre 2022
- Audition des candidats : 19 janvier 2023
- Remise des offres - Fin de négociation : 02 février 2023

L'estimation 2022 de la mission en tranche ferme par le service urbanisme habitat est de 60 000 € HT.

La Commission de Procédure Adaptée qui s'est réunie ce 28 février propose de retenir le cabinet CERUR pour un montant en tranche ferme de 59 675 € HT, offre la mieux-disante après audition. CERUR propose également des prestations supplémentaires éventuelles pour un montant global de 15 775 € HT., conformes aux demandes de la collectivité.

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'attributaire conformément à la proposition ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/03/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Anne BIZON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC09012307

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 09 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 03/01/2023

Date d'affichage : 16/01/2023

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées.

Monsieur Frédéric PORTRAIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : OPAH 2020-2023 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif des aides accordées aux propriétaires figure ci-dessous :

NOM Prénom	N° de rue	COMMUNE	TYPE DE TRAVAUX	DEVIS		Travaux subventionnés HT	Subventions CCPP à engager
				TTC	HT		
SCI QCE PASQUIER Jean Charles	10, impasse des Acacias Prj : Le Guitton	Les Herbiers Prj : Les Chateliers Chtaeaurmur - SEVREMONT	Enduit brossé à la chaux sur 1 façade (3 000 €)	4 233 €	4 233 €	4 233 €	3 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », pour un montant de 3 000€, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20230116-BC09012307-DE

CCPP-2023-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 16 janvier 2023

Le Secrétaire,
Frédéric PORTRAIT



La Présidente,

Béatrice SOULARD
Béatrice Soulard
Date de signature : 17/01/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

CCPP-2023-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC09012306

DU PAYS DE POUZAUGES
Séance du 09 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Béragère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 03/01/2023

Date d'affichage : 16/01/2023

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Béragère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michèle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées.

Monsieur Frédéric PORTRAIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 31 170 €, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération, PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

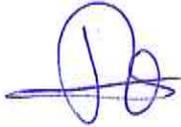
Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Publié le 
ID : 085-248500464-20230116-BC09012306-DE

CCPP-2023-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 16 janvier 2023

Le Secrétaire,
Frédéric PORTRAIT




La Présidente,
~~Béatrice SOULARD~~
Béatrice Soulard
Date de signature : 17/01/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de

FONTENAY LE COMTE

Séance du 09 janvier 2023

N°BC09012305

 L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 03/01/2023

Date d'affichage : 16/01/2023

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées.

Monsieur Frédéric PORTRAIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE A LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,

Vu la délibération n° CC30031650 du Conseil de Communauté du 30 mars 2016, modifiant le programme d'aides environnementales au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge des Biodiversités et de la Gestion des eaux, expose que des dossiers au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N°de dossier	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant HT facture	Montant subvention
2022-65	40 la Guillotière - LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	81,82 €	61,37 €
2022-66	10 rue Ernest Thomas	REAUMUR	81,82 €	61,37 €
2022-67	2 Allée Monplaisir	SAINT MESMIN	81,82 €	61,37 €
2022-68	2 Village de Milette	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-69	La Jauffraire	LA MEILLERAIE TILLAY	81,82 €	61,37 €
2022-70	La Bertheliere LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	125,00 €	75,00 €
2022-71	4 rue du Stade	CHAVAGNES LES REDOUX	120,00 €	75,00 €

CCPP-2023-				
2022-72	16 route de Linaudiere	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-73	4 rue des Peupliers	MONTOURNAIS	125,00 €	75,00 €
2022-74	La Salboire - 356 chemin des Primevères	LA MEILLERAIE TILLAY	70,00 €	52,50 €
2022-75	1 Rechain	MONSIREIGNE	81,82 €	61,37 €
2022-76	5 impasse du Moulin - LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	SEVREMONT	81,82 €	61,37 €
2022-77	3 rue de Veziers	POUZAUGES	125,00 €	75,00 €
2022-78	4 la Charbonnerie	MONTOURNAIS	85,00 €	63,75 €
2022-79	139 La Mauriere - ST MICHEL MONT MERCURE	SEVREMONT	81,82 €	61,37 €
TOTAL			1 392,74 €	973,31 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques pour un montant de 973.31 €,

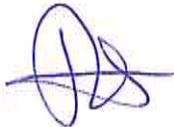
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 16 janvier 2023

Le Secrétaire,
Frédéric PORTRAIT



La Présidente,
Bérangère SOULARD
Bérangère Soulard
Date de signature : 17/01/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

CCPP-2023-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de

FONTENAY LE COMTE

Séance du 09 janvier 2023

N°BC09012304

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 03/01/2023

Date d'affichage : 16/01/2023

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées.

Monsieur Frédéric PORTRAIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION AU RESEAU DEMAIN-VENDEE ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »

Madame la Présidente expose que Demain-Vendée est un média associatif et local qui vise à mettre en lumière les initiatives positives sur la Vendée, sur des thématiques variées de la transition sociale, écologique et sociale, telles que : éducation, agriculture, alimentation, habitat et énergie, santé, bien-être et connaissance de soi, économie, transport et déplacement, expression artistique et culturelle.

Demain-Vendée se donne pour mission de :

- Proposer et diffuser une information qui inspire et donne envie d'agir.
- Mettre à disposition des outils pour faciliter l'accès aux acteurs locaux.
- Donner la parole aux personnes qui portent les évolutions de transition
- Mettre en réseau des initiatives de terrain et porteurs de projet
- Faciliter la coopération entre les acteurs de la société
- Participer à l'organisation de conférences, projections, débats ou animations en lien avec nos missions
- Sensibiliser et éduquer à la création d'une information positive et inspirante.
- Partage des compétences et savoir-faire au sein de l'association.

L'organisme sollicite la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour une adhésion au titre de l'année 2023 ; le montant de la cotisation 2023 est de 200 euros.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges au Réseau demain Vendée pour l'année 2023.
- APPROUVE le versement d'une cotisation de 200 euros au réseau Demain-Vendée pour 2023.

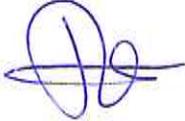
Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Publié le **SLO**
ID : 085-248500464-20230116-BC09012304-DE

CCPP-2023-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 16 janvier 2023

Le Secrétaire,
Frédéric PORTRAIT



La Présidente,
~~Béatrice SOUTEROT~~
Béatrice SOUTEROT
Date de signature : 17/01/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC09012303

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 09 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 03/01/2023

Date d'affichage : 18/01/2023

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées.

Monsieur Frédéric PORTRAIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : REMPLACEMENT TOITURE MAISON DE LA VIE RURALE : SOLLICITATION DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame la Présidente expose qu'il convient de solliciter les subventions d'Etat pour les projets identifiés au titre de la campagne DETR-DSIL 2023, et notamment pour le projet « Remplacement toiture Maison de la Vie Rurale (Sèvremont) ».

Etant précisé que le projet concerné, dont le coût estimatif lors du recensement des projets en décembre 2022 était de 100 000 euros, entre dans le cadre du CRTE sur le volet suivant :

- Thématique Transition écologique
- Orientation n° 05 - Protéger l'architecture bocaine de nos villages
- Action n° 1 - Garantir le bâti

Le coût prévisionnel global est estimé à 76 352,26 € HT. Il est proposé de solliciter l'Etat pour le financement du projet à hauteur de 38 176,13 € (50 %), au titre de la campagne DETR-DSIL 2023.

Le plan de financement, dans le cadre de la demande des subventions auprès de l'Etat serait donc le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Remplacement toiture Maison de la Vie Rurale (Sèvremont)	76 352,26 €	Subvention Etat (50 %)	38 176,13 €
		Autofinancement	38 176,13 €
TOTAL DEPENSES	76 352,26 €	TOTAL RESSOURCES	76 352,26 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « Remplacement toiture Maison de la Vie Rurale (Sèvremont) », pour un montant de 38 176,13 euros et le plan de financement de l'opération, au titre de la campagne DETR-DSIL 2023,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès des Services de l'Etat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

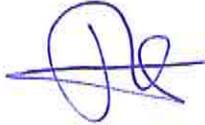
Envoyé en préfecture le 19/01/2023
Reçu en préfecture le 19/01/2023
Publié le 
ID : 085-248500464-20230118-BC09012303-DE

CCPP-2023-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 18 janvier 2023

Le Secrétaire,
Frédéric PORTRAIT



La Présidente,

Béatrice SOULARD
Béatrice Soulard
Date de signature : 19/01/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

CCPP-2023-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC09012301

DU PAYS DE POUZAUGES
Séance du 09 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 03/01/2023

Date d'affichage : 18/01/2023

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées.

Monsieur Frédéric PORTRAIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER – TRAVAUX CHAUFFAGE-VENTILATION ET MISE EN PLACE GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame la Présidente expose qu'il convient de solliciter les subventions d'Etat pour les projets identifiés au titre de la campagne DETR-DSIL 2023 et du Fonds Vert, et notamment pour le projet « Centre Culturel de l'Echiquier – Travaux chauffage-ventilation et mise en place gestion technique des bâtiments ».

Etant précisé que le projet concerné, dont le coût estimatif lors du recensement des projets en décembre 2022 était de 200 000 euros, entre dans le cadre du CRTE sur le volet suivant :

- Thématique Transition écologique
- Orientation n° 01 - Impulser la transition du territoire : écologique, économique, environnementale, agricole et sociétale. Développer les initiatives en faveur de la préservation des ressources, de la biodiversité et des paysages, mobilisation de dispositifs dédiés (TEN), préserver les corridors écologiques, renaturer les espaces urbains, efficacité énergétique, eau (reconquête qualité de l'eau, conciliation des usages, poursuivre une haute qualité de l'eau), agir pour réduire, valoriser et recycler les déchets
- Action n° 5 – Programme PILE

L'objectif du projet est d'atteindre la solution 2040 (gain énergétique de 52%) décrite dans l'audit énergétique du site.

Le coût prévisionnel global est estimé à 272 500,00 € HT. Il est proposé de solliciter l'Etat pour le financement du projet à hauteur de 218 000,00 € (80 %) au titre de la campagne DETR-DSIL 2023 et du Fonds Vert (étant précisé que le taux maximum de subvention est de 60 % pour les dispositifs DETR ou DSIL).

Le plan de financement, dans le cadre de la demande des subventions auprès de l'Etat serait donc le suivant :

	DEPENSES		RESSOURCES	
Centre Culturel de l'Echiquier :	Remplacement convecteurs électriques existants par radiateurs eau chaude équipés de robinets thermostatiques	21 000,00 €	Subvention Etat – DETR ou DSIL et Fonds Vert	218 000,00 € (80 %)
	Mise en place de robinets	3 500,00 €		

CCPP-2023-

Travaux chauffage-ventilation, et mise en place gestion technique bâtiments	thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs			
	Rénovation de la Ventilation hygiénique Double Flux existante	61 000,00 €		
	Rénovation des Centrales de Traitement d'Air Cinéma / Spectacles	187 000,00 €	Autofinancement	54 500,00 € (20 %)
	TOTAL DEPENSES	272 500,00 €	TOTAL RESSOURCES	272 500,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

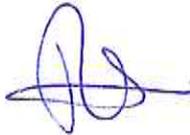
Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « Centre Culturel de l'Echiquier – Travaux chauffage-ventilation et mise en place gestion technique des bâtiments », pour un montant de 218 000,00 euros et le plan de financement de l'opération, au titre de la campagne DETR-DSIL 2023 et du Fonds Vert
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter ces subventions auprès des Services de l'Etat
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 18 janvier 2023

Le Secrétaire,
Frédéric PORTRAIT



La Présidente,

Bérange Soulard
Date de signature : 19/01/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC09012302

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 09 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 03/01/2023

Date d'affichage : 18/01/2023

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de présents : 16

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Assistait également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées.

Monsieur Frédéric PORTRAIT a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR – TRAVAUX CHAUFFAGE – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame la Présidente expose qu'il convient de solliciter les subventions d'Etat pour les projets identifiés au titre de la campagne DETR-DSIL 2023 et du Fonds Vert, et notamment pour le projet « *Manoir des Sciences de Réaumur – Travaux chauffage* ».

Etant précisé que le projet concerné, dont le coût estimatif lors du recensement des projets en décembre 2022 était de 67 000 euros, entre dans le cadre du CRTE sur le volet suivant :

- Thématique Transition écologique
- Orientation n° 01 - Impulser la transition du territoire : écologique, économique, environnementale, agricole et sociétale. Développer les initiatives en faveur de la préservation des ressources, de la biodiversité et des paysages, mobilisation de dispositifs dédiés (TEN), préserver les corridors écologiques, renaturer les espaces urbains, efficacité énergétique, eau (reconquête qualité de l'eau, conciliation des usages, poursuivre une haute qualité de l'eau), agir pour réduire, valoriser et recycler les déchets
- Action n° 5 – Programme PILE

L'objectif du projet est d'atteindre la solution 2030 (gain énergétique de 45%) décrite dans l'audit énergétique du site.

Le coût prévisionnel global est estimé à 66 500,00 € HT. Il est proposé de solliciter l'Etat pour le financement du projet à hauteur de 53 200 € (80 %), au titre de la campagne DETR-DSIL 2023 et du Fonds Vert (étant précisé que le taux maximum de subvention est de 60 % pour les dispositifs DETR ou DSIL).

Le plan de financement, dans le cadre de la demande des subventions auprès de l'Etat serait donc le suivant :

	DEPENSES		RESSOURCES	
Manoir des Sciences de Réaumur : Travaux chauffage	Rénovation de la ventilation simple flux	7 500,00 €	Subvention Etat – DETR ou DSIL et Fonds Vert	53 200,00 € (80 %)
	Remplacement des ventilo-convecteurs	59 000,00 €	Autofinancement	13 300,00 € (20 %)
	TOTAL DEPENSES	66 500,00 €	TOTAL RESSOURCES	66 500,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

CCPP-2023-

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « *Manoir des Sciences de Réaumur – Travaux chauffage* », pour un montant de 53 200,00 euros et le plan de financement de l'opération, au titre de la campagne DETR-DSIL 2023 et du Fonds Vert.
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter ces subventions auprès des Services de l'Etat
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 18 janvier 2023

Le Secrétaire,
Frédéric PORTRAIT




La Présidente,
~~Béatrice Soulard~~
Béatrice Soulard
Date de signature : 19/01/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

PROCES-VERBAL

Bureau communautaire

du Mardi 28 février 2023 à 17h30

**à la Maison de l'Intercommunalité à La Fournière à
Pouzauges**

NUMERO	OBJET	PAGES
BC28022301	ECLAIRAGE PUBLIC ZONE DE L'EPAUD - SOLLICITATION DE SUBVENTION - FONDS VERT	6-7
BC28022302	MOBILITE- COVOITURAGE - SOLLICITATION DE SUBVENTION - FONDS VERT	7-8
BC28022303	ADHESION CAUE - ANNEE 2023	8
BC28022304	VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - SUBVENTIONS SPORTIVES	8-9
BC28022305	CO-FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LA CADRE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE LEADER DE LA SCI LA FERME DES COLLINES - PROJET DE MAGASIN DE PRODUCTEURS (SARL LES PANIERS DE POUZAUGES)	9-10
BC28022306	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS	10-11
BC28022307	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES	11-12
BC28022308	PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE	12
BC28022309	OPAH 2020-2023 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS	12
BC28022310	FONDS DE SOUTIEN AUX TPE EN TRANSITIONS	12-13
BC28022311	ACQUISITION DES PARCELLES 257ZL 161, 183, 184 ET 235 SISE ZAE DE L'EPAUD A SEVREMONT	13-14
BC28022312	CESSION D'UN LOCAL D'ACTIVITES A ASP USINAGE L'EPAUD - SAINT MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	14-15
BC28022313	CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI LE GRAND VAUX - ZA LA GARE - LA MEILLERAIE TILLAY	16-17
BC28022314	CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI NRJA - ZA LA GARE - LA MEILLERAIE TILLAY	17-18
BC28022315	CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI GUILLOTEAU MJ ZA RICHEBONNE - LE BOUPERE	18-19
BC28022316	CESSION D'UNE PARCELLE A L'ENTREPRISE STMC - ZA LA BLAUDERIE - LA FLOCELLIERE - SEVREMONT	19-20
BC28022317	AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC PAR RAPPORT L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE POUR LE SITE DE LA NOUVELLE MEDIATHEQUE DE SEVREMONT-SITE DE LA FLOCELLIERE - CREATION D'UN 0.5 ETP	20-21
BC28022318	REVISION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE	21-22

Ordre du jour Bureau communautaire du 28 février 2023

PARTIE I – DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

I – ADMINISTRATION GENERALE

II- FINANCES

- ✓ Information préalable aux délibérations sur le Fonds Vert
- ✓ Eclairage public zone de l'Epaud – Sollicitation de subvention – Fonds vert
- ✓ Mobilité covoiturage - Sollicitation de subvention – Fonds vert
- ✓ Adhésion CAUE – Année 2023
- ✓ Vote des subventions d'un montant inférieur à 23 000 € au titre de l'année 2023 – subvention sportive
- ✓ Co-financement de la Communauté de Communes dans la cadre du dossier de demande d'aide LEADER de la SCI la Ferme des Collines – Projet de Magasin de producteurs (SARL les Paniers de Pouzauges)
- ✓ Subventions environnementales – aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs
- ✓ Subventions environnementales – aides à la destruction de nids de frelons
- ✓ Vote de subventions environnementales – compensation sur la cotisation foncière des entreprises
- ✓ Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'Habitat (PTREH) – aide aux particuliers – aide à l'économie d'énergie
- ✓ OPAH 2020-2023 – versement des subventions
- ✓ Fonds de soutien aux TPE en transitions

III-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- ✓ Acquisition des parcelles 257ZL 161, 183, 184 et 235 sise ZAE de l'Epaud à SEVREMONT
- ✓ Cession d'un local d'activités à ASP USINAGE L'Epaud – SAINT MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT
- ✓ Cession d'une parcelle à la SCI LE GRAND VAUX - ZA La Gare – LA MEILLERAIE TILLAY
- ✓ Cession d'une parcelle à la SCI NRJA - ZA La Gare – LA MEILLERAIE TILLAY
- ✓ Cession d'une parcelle à la SCI GUILLOTEAU MJ ZA Richebonne – LE BOUPERE
- ✓ Cession d'une parcelle à l'entreprise STMC - ZA La Blauderie – LA FLOCELLIERE - SEVREMONT

IV – SOLIDARITES

V – TRANSITIONS

VI- ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

- ✓ Autorisation de demande de subvention auprès de la DRAC par rapport l'extension des horaires d'ouverture pour le site de la nouvelle médiathèque de Sèvremont-site de la Flocellière – création d'un 0.5 ETP

VII- MARCHES PUBLICS

- ✓ Révision du Programme Local de l'habitat du Pays de Pouzauges – choix de l'attributaire

VIII – RESSOURCES HUMAINES

PARTIE II – DECISIONS ET INFORMATIONS DU BUREAU NON SOUMISES A DELIBERATION

- ✓ Ressources humaines :
 - *Travail sur les rémunérations*
 - *Mouvements de personnels et recrutements en cours*
 - *Création d'un poste de géomaticien pour installer et animer un SIG communautaire*
- ✓ Point sur le déploiement de la fibre et les opérations d'élagage en conséquence
- ✓ Manufacture de proximité – point d'avancement du projet
- ✓ TES : réseau d'échanges des Communes et de la Communauté de Communes
- ✓ Plan d'action 2023 du CPIE dans le cadre de la CPO 2023-2025
- ✓ Demande de soutien de l'association des moulins du Terrier Marteau
- ✓ Echange autour des mises à disposition des salles communales
- ✓ Nouveau circuit d'instruction pour traiter les demandes de travaux en périmètre ABF

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 22 février 2023

Membres présents : 13

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD (a quitté la séance au point 05), Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU (a rejoint la séance au point 11) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne BIZON

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- 1- Le Bureau communautaire DESIGNÉ, à l'unanimité, Madame Anne BIZON en tant que secrétaire de séance.
- 2- Le Bureau communautaire APPROUVE, à l'unanimité le procès-verbal du bureau communautaire du 09 janvier 2023.

PARTIE I - DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

I - ADMINISTRATION GENERALE

II- FINANCES

INFORMATION PREALABLE AUX DELIBERATIONS SUR LE FONDS VERT

Le dispositif du Fonds vert a été porté à la connaissance des territoires en décembre 2022 (voir dossier de présentation joint). Celui-ci a été précisé par la suite à l'occasion d'interventions et informations des services de l'Etat.

A l'instar de la campagne DETR et DSIL 2023, une campagne de recensement des projets potentiellement

éligibles au Fonds vert est lancée.

Il a été envoyé, par courriel du 03 février dernier, le dossier de recensement à l'ensemble des communes.

Points d'attentions mentionnés au courrier de la Préfecture :

- La maturité des projets comme paramètre prioritaire dans leur sélection au titre du Fonds vert.
- Un privilège aux opérations les plus performantes sur le plan environnemental.

La restitution de ces informations est demandée par les services de la Préfecture idéalement pour la fin du mois de février, qui a par ailleurs précisé par la suite que le recensement des projets attendus doit se faire à l'échelle des EPCI (comme pour la DETR et la DSIL).

Une réunion de présentation s'est tenue en Préfecture le 07 février dernier

Voir diaporama de présentation joint en annexe n°01

Y étaient Michel Gaborit et Cédric Chailloux - Quelques éléments de restitution par leurs soins :

Un fonds national doté de 2 milliards d'euros dont 14 millions d'euros pour la Vendée

Contexte : 300 dossiers déposés au titre de la DETR-DSIL dont 70 relèvent de la rénovation thermique et pourraient basculer pour certains vers le fonds vert.

3 axes :

- Axe 1 : renforcer la performance environnementale
 - o Rénovation énergétique des bâtiments : réduction moyenne de 40 % de la consommation d'énergie finale attendue, nécessité d'une étude thermique reprenant les préconisations de l'axe (4,23 Millions d'euros sur cette disposition)
 - o Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets : relevant plutôt de TRIVALIS
 - o Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public : relevant plutôt du SYDEV (0,5 million d'euros)
- Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique
 - o Prévention des inondations : le renforcement des aides apportées par les PAPI (2,97 millions d'euros sur cet axe)
 - o Prévention des inondations : l'appui financier aux collectivités gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI
 - o Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
 - o Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques
 - o Prévention des risques d'incendies de forêt
 - o Recul du trait de côte
 - o Fonds de renaturation des villes (1,41 million d'euros sur cet axe)
- Axe 3 : améliorer le cadre de vie
 - o Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
 - o Recyclage des friches
 - o Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

La Préfecture de Vendée ne souhaite pas la « règle du 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ». Par contre, elle a une demande de l'administration centrale de consommation de 10 % de son enveloppe fin avril.

Une première relève et instruction des dossiers déposés aura lieu en avril, une deuxième en juin et si crédits encore disponibles une troisième en septembre. Il est rappelé que ce fonds vert vise une excellence en qualité environnementale et qu'il privilégie les projets mûrs et prêts à démarrer.

Pour le recensement de la fin février, on peut indiquer des projets pas forcément totalement aboutis.

Il est conseillé aux collectivités ayant déposé un dossier DETR-DSIL au titre de la rénovation énergétique d'en déposer un autre au titre du fonds vert s'il répond aux préconisations de celui-ci

La Banque des Territoires déploie un fonds d'1,2 milliard d'euros sur 5 ans

- 1 milliard pour des prêts bonifiés répondant au fonds vert
- 200 millions (subvention) au titre de l'ingénierie nécessaire à l'aboutissement des projets

A titre de rappel, un appel à projets au titre du fonds mobilité active s'achève le 21 avril 2023. Il est indispensable que les projets proposés s'intègrent dans un cheminement global.

Nota : La préfecture ne peut pas effectuer le transfert de dossiers déposés au titre de la DETR/DSIL vers le Fonds vert. Il faut redéposer les dossiers.

Ne pas hésiter à consulter le site Aides territoires pour connaître les aides disponibles sur tout type de projet.

Frank Buquen apporte des informations complémentaires notamment suite aux retours de la réunion de présentation organisée par la préfecture le 7 février.

Il indique que la Communauté de communes a transmis l'information aux Communes et demande une date de retours des fichiers complétés pour la fin du mois de février : le tableau sur les projets qui vont se réaliser en 2023 tels que le tableau DETR/DSIL.

Les communes /interco ont également été Informées par les services de l'état qu'elles pouvaient être éligibles à certains fonds ADEME, la préfecture invite les communes à se tourner vers le Sydev. Toutefois, l'ensemble des listes reçues par la sous-préfecture sont remontées à la centrale qui fera une interprétation il est donc préférable de ne pas perdre trop de temps à solliciter les services si les Collectivités savent qu'elles ne sont pas éligibles.

Suivant délégation 2-2 : « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »

BC28022301 - ECLAIRAGE PUBLIC ZONE DE L'EPAUD - SOLLICITATION DE SUBVENTION - FONDS VERT

Exposé par la Présidente

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, le Fonds Vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Sur le domaine « performance environnementale », le projet de rénovation des éclairages publics sur la zone de l'Epaud à Sèvremont pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert (en catégorie « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public »).

Le montant sollicité auprès de l'Etat et le plan de financement correspondant est indiqué ci-après :

	DEPENSES		RESSOURCES	
Eclairage public Zone de l'Epaud (Sèvremont) - Rénovation de 11 points lumineux	Réalisation d'une étude d'exécution pour la création d'un réseau souterrain basse tension y compris démarche administrative préalable à l'exécution des travaux	640,00 €	Subvention Etat - Fonds Vert	13 412,80 € (50 %)
	Dépose préalable, éventuelle de l'ensemble des matériels	2 286,00 €	Participation SYDEV	8 048,00 € (30 %)
	Fourniture, pose et raccordement d'1 lanterne INDICE 620 2700K - flux sortant 6000 lm - optique ERL Sur mât cylindroconique acier	23 900,00 €	Autofinancement	5 365,20 € (20 %)

	galvanisé - Hauteur 8 m.			
	TOTAL DEPENSES	26 826,00 €	TOTAL RESSOURCES	26 826,00 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « *Eclairage public Zone de l'Epaud (Sèvremont) - Rénovation de 11 points lumineux* », pour un montant de 13 412,80 euros et le plan de financement de l'opération, au titre du Fonds Vert.
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès des Services de l'Etat.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

BC28022302 - MOBILITE- COVOITURAGE - SOLLICITATION DE SUBVENTION - FONDS VERT

Exposé par Michel Gaborit

Le territoire s'inscrit pleinement dans la priorité donnée par l'Etat aux projets « portés dans une approche à minima intercommunale » et « améliorant l'accès aux bassins d'emploi et aux agglomérations pour les habitants des zones rurales et périphériques ». En effet, la collectivité rédige actuellement son Plan de Mobilité Simplifié et a inscrit le développement du covoiturage comme l'une des actions majeures à mettre en œuvre. À plus large échelle, d'autres territoires sont également engagés avec ce partenaire, assurant une coopération inter territoriale : la Communauté de communes Terres de Montaigu, la Communauté de communes de Saint-Fulgent-les-Essarts et l'Agglomération du Choletais.

Enfin, l'adhésion à la plateforme de covoiturage permet d'améliorer l'accessibilité des entreprises et faciliter les trajets domicile-travail des salariés avec une importante campagne de communication à venir auprès des employeurs du territoire.

Le « Fonds vert », parmi ses axes, intègre également le développement du covoiturage.

Le volet 4 de cet axe concerne les « outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage », comprenant les infrastructures numériques telles que **le développement** de sites internet ou **d'applications numériques** et les actions d'animation.

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges s'est engagée avec l'application de covoiturage KAROS en janvier 2023. Le montant de l'adhésion est de 6 000 € TTC pour une année.

Résumé de l'action :

- Porteur d'aides : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Porteurs de projet éligibles : collectivités ou groupement compétents en matière de covoiturage (autorité organisatrice de la mobilité, gestionnaire de voirie).
- Nature de l'aide : aide financière
- Actions couvertes : dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement
- Taux de subvention : maximum 80%
- Récurrence : ponctuelle
- Calendrier : échéance au 31 décembre 2023.

	DEPENSES		RESSOURCES	
Partenariat avec la plateforme KAROS : développement du covoiturage	Dépenses prévisionnelles	5 000,00 €	Subvention Etat - Fonds Vert	4 000,00 € (80 %)
			Autofinancement	1 000,00 € (20 %)
	TOTAL DEPENSES	5 000,00 € HT	TOTAL RESSOURCES	5 000,00 €

Vigilance: L'exécution du projet (ou, le cas échéant, des postes de dépenses de l'opération ciblés par la subvention) ne peut commencer avant que le dossier de demande ne soit déposé sur la plateforme Démarches Simplifiées (sauf urgence avérée).

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « *Partenariat avec la plateforme KAROS : développement du covoiturage* », pour un montant de 4 000,00 euros et le plan de financement de l'opération, au titre du Fonds Vert.
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès des Services de l'Etat.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adeline Auberger s'interroge sur le seuil de 10 000 € minimum pour les dossiers éligibles aux fonds vert ? Elle s'interroge également Le fonds vert, par sa mesure d'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, si les actions du TEN qui reste à notre charge pourraient être solliciter dans ce cadre. Ces deux points sont à vérifier.

Suivant délégation 2-3: Octroyer des subventions à des associations, n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 23 000 € par an. Le bureau pourra assortir l'octroi de subvention à la conclusion d'une convention d'objectifs.

BC28022303 - ADHESION CAUE - ANNEE 2023

Exposé par Bérangère Soulard

Dans le cadre d'une sollicitation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), l'organisme sollicite la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour une adhésion au titre de l'année 2023 ; le montant de la cotisation 2023 est de 200 euros (montant inchangé depuis 2017), et a été validé par la Commission Urbanisme et Habitat le 24 janvier.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges au C.A.U.E. de la Vendée pour 2023.
- **APPROUVE** le versement d'une cotisation de 200 euros au C.A.U.E. de la Vendée pour 2023.

BC28022304 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - SUBVENTIONS SPORTIVES

Exposé par Madame la Présidente

Il revient au Bureau Communautaire de voter les subventions d'un montant inférieur à 23 000 euros.

La subvention proposée au vote est la suivante :

- Association PBFC Vendée (Pouzauges Bocage Football Club) : une demande de subvention exceptionnelle de 5 000 euros dans le cadre du cinquantenaire du Mondial de Montaigu et de l'organisation de plusieurs rencontres internationales qui se dérouleront au stade Jacques Chartier du 2 au 10 avril 2023.

La Présidente rappelle que le Club de Pouzauges a été retenu parmi tous les candidats, pour accueillir 2 équipes. Le Portugal sera loger sur le pays de la Chataignerale, et l'équipe du Japon résidera dans le pays de Pouzauges, 4 match sont prévus. Les équipes s'entraîneront sur les terrains de foot du pays de Pouzauges.

Jean-Claude Marchand précise que la commune de Pouzauges a été sollicitée également, ils vont apporter une aide logistique et acheter du matériel.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE une subvention de 5 000 euros, au titre de l'année 2023, auprès du Pouzauges Bocage Football Club Vendée, pour l'organisation de compétitions dans le cadre du Mondial Minimes de Montaigu.**

BC28022305 - CO-FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LA CADRE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE LEADER DE LA SCI LA FERME DES COLLINES - PROJET DE MAGASIN DE PRODUCTEURS (SARL LES PANIERS DE POUZAUGES)

Exposé par Jean-Claude Marchand et Adeline Auberger

La SARL Les Paniers de Pouzauges, créée le 19 octobre 2022 (RCS 920 556 867) porte un projet d'ouverture d'un magasin de producteurs à Pouzauges, sise Zone commerciale des Ournaïs. La SARL est composée de plusieurs associés et co-gérants (Céline ALLAND - Drive des Collines ; Julien Pasquier - GAEC AU BEL AIR DU CERISIER; Arsene SORIN - GAEC LA ROSE DES VENTS ; Michelle SORIN - GAEC LA ROSE DES VENTS ; Nicolas AUDOUIN - GAEC LES TULIPES)

La SARL les Paniers de Pouzauges exploitera le magasin de producteur dont les objectifs seront :

- Créer un nouveau commerce innovant à Pouzauges,
- Répondre à une demande croissante des consommateurs vers les circuits-courts
- Être en contact direct avec les clients
- Mutualiser nos compétences, nos expériences, nos réseaux pour créer une offre locale dynamique
- Créer un commerce qui sera un véritable acteur de la vie locale

En parallèle du projet et afin de disposer des moyens nécessaires à l'exploitation du magasin, les mêmes associés ont créé la SCI Les Fermiers des Collines qui s'est portée acquéreur du local et qui engage les travaux nécessaires à la bonne exploitation du bien.

La SCI sollicite une aide financière LEADER (FEADER) au titre de la fiche action 19.2 - 4 « Valorisation des produits locaux au service d'une ruralité de qualité » de la convention LEADER 2014 - 2020 du GAL du Pays du Bocage vendéen.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs présentations auprès des élus en charge de l'économie Territoriale et de l'Alimentation (Projet Alimentaire de Territoire). Il participe aux objectifs fixés par le Projet Alimentaire de Territoire :

- Défi 2 du PAT : organiser les étapes de production, transformation, logistique et commercialisation des produits locaux.
- Rapprocher le producteur du consommateur (axe 2 PAT)

La SCI Les Fermiers des Collines sollicite une aide à l'immobilier d'entreprises auprès de la Communauté de Communes pour permettre l'obtention de l'aide LEADER qui nécessite un co-financement public. Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS (HT)	RECETTES	MONTANTS
Gros œuvre	41 018,64 €	FEADER Leader	30 000,00 €
Charpente métallique	22 800,00 €	Communauté de communes du Pays de Pouzauges	10 000,00 €
Menuiserie	32 956,09 €	Autofinancement	118 630,28 €
Cloisons sèches	32 600,01 €		
Electricité	29 255,54 €		
Total :	158 630,28 €	Total :	158 630,28 €

Dans le cadre de la loi NOTRe du 07 août 2015, la Communauté de Communes est désormais compétente pour attribuer des aides à l'immobilier d'entreprise.

Le Bureau Communautaire à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER, le co-financement de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges de 10 000 € au profit de la SCI Les Fermiers des Collines.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous documents afférents au dossier.**

Suivant délégation 2-4 : Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil de communauté

Monsieur Dominique Blanchard a quitté la séance après le vote de cette délibération.

BC28022306 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Exposé par Adeline Auburger

Des dossiers au titre des aides à la réhabilitation des ANC sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2022/ANC23	CROUE Bruno	ST MESMIN	22 972,40 €	900,00 €
2022/ANC29	KELLER Thomas	ST MESMIN	13 782,84 €	450,00 €
2022/ANC30	SICOT Isabelle	POUZAUGES	14 000,00 €	450,00 €
2023/ANC01	BROSSET Christophe	TALLUD SAINTE GEMME	12 135,77 €	450,00 €
2023/ANC02	MICHAUD Nelly	MONTOURNAIS	8 580,00 €	429,00 €
2023/ANC03	BRIFFAUD Jean	ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	10 586,40 €	2 700,00 €
2023/ANC04	MARTINEAU Robert	ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	11 417,54 €	2 700,00 €

2023/ANC05	CHESSERON Jacqueline	ST MESMIN	13 208,11 €	900,00 €
TOTAUX			106 683,06 €	8 979,00 €

Rappel du règlement :

- suivant la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 :

	Aide CCPP	Aide ANAH	montant de l'aide/ foyer	
➤ foyers très modestes	20%	30%		1 800 €
➤ foyers modestes	30%			2 700 €
➤ autres foyers	10%			900 €
➤ aide pour les « foyers très modestes nouveaux propriétaires » à hauteur de 5 % plafonné à 450 €.				

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs pour un montant de 8 979 €.

BC28022307 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Exposé par Adeline Auberger

Des dossiers au titre des aides à la destruction des nids de frelons asiatiques sont recevables et figurent dans le tableau ci-dessous :

N°de dossier	Nom-Prénom	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant HT facture	Montant subvention
2022-80	MAIRIE DU BOUPERE	26 rue du Général de Gaulle	LE BOUPERE	100,00 €	75,00 €
2022-81	MAIRIE DU BOUPERE	6 Rue Henri Biraud	LE BOUPERE	120,00 €	75,00 €
2022-82	PAYET Michel	2 la Louraie	MONSIREIGNE	81,82 €	61,37 €
TOTAL				301,82 €	211,37 €

Rappel du règlement suivant la délibération n° CC30031650 du Conseil de communauté du 30 mars 2016 :

- Aide de 75% du montant HT de la facture,
- Aide plafonnée à 75€,
- Le dossier de demande doit comporter :
 - une attestation de la FD GDON certifiant la présence de frelons asiatiques délivrée soit lors du passage du délégué communal du GDON du Pays de Pouzauges, soit lors du passage d'un agent du GDON du Pays de Pouzauges
 - une facture acquittée de l'entreprise agréée pour la destruction de ce type de nids
 - un relevé d'identité bancaire

Adeline Auberger indique qu'une CPO est en cours de construction avec le GDON, et que le sujet sera évoqué lors d'un prochain Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques pour un montant de 211.37 €,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Suivant délégation 2-5 : Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »

BC28022308 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Exposé par Jean-Claude Marchand

Des dossiers au titre des aides à l'économie d'énergie (dispositif Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat-PTREH) sont recevables. Ils figurent dans le tableau en **annexe n°02**.

Les aides liées à la PTREH sont complémentaires des aides de l'OPAH. Elles visent les habitants qui ne sont pas éligibles aux aides de l'OPAH. De ce fait, les aides PTREH ne sont pas soumises à condition de ressources mais à l'obtention d'un gain énergétique fixé dans le règlement.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 20 800 €, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

BC28022309 - OPAH 2020-2023 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Exposé par Jean-Claude Marchand

Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), plusieurs dossiers relatifs au programme Habiter Mieux ont été déposés. Sont donc annexés le tableau des propriétaires occupants et les bénéficiaires des aides « façades » (**annexe n°03**).

Jean-Claude Marchand précise que les aides façade ont beaucoup de succès.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

BC28022310 - FONDS DE SOUTIEN AUX TPE EN TRANSITIONS

Exposé par la Présidente

Les fonds de soutien à la relance économique, portés par les EPCI de Vendée avec le soutien du Département, visent à accompagner la sortie de crise à travers un programme d'aides directes aux entreprises. La crise sanitaire, inédite par son ampleur dans un système économique contemporain, va nécessiter d'accompagner les entreprises qui porteront un projet d'investissement novateur pour le

territoire, la filière et pour l'entreprise concernée. Les projets doivent contribuer directement à la création de valeur pour les entreprises, et au développement de chiffre d'affaires ou d'emploi sur le territoire. Pour être éligible, les investissements doivent participer la transition écologique, sociétale ou numérique de l'entreprise ou favoriser l'adaptation de l'outil de production ou de distribution aux enjeux de cette transition : accompagner la diversification de l'activité vers de nouveaux marchés, nouveaux produits, adapter l'outils de production aux enjeux environnementaux.

L'aide peut être accordée sous la forme d'une subvention.

- Le plafond d'aides est limité à 10 000 € et 30 % du montant de la dépense éligible.
- Le montant minimum des dépenses éligibles est de 3 000 €.
- L'octroi de l'aide sera soumis à la présentation d'une contrepartie de financement bancaire sur la base d'un rapport d'1 € de subvention pour 1 € de prêt bancaire et sur présentation des factures acquittées ?

1 dossier a été examiné par le Comité d'agrément :

ENTITÉ	COMMUNE	PROJET	MONTANT DEVIS HT	MONTANT SUBVENTION POTENTIELLE
SARL APPARTAGE	POUZAUGES	Equipements pour une colocation pour personnes âgées	6 465,39	1 939,62 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention au titre de l'année 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

III - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Suivant délégation 1.5 « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »

BC28022311 - ACQUISITION DES PARCELLES 257ZL 161, 183, 184 ET 235 SISE ZAE DE L'EPAUD A SEVREMONT

Exposé par Jean-Claude Marchand

Dans le cadre du projet de requalification de la Zone d'activités de l'Epaud et afin d'aménager une desserte favorable au confortement des activités en place mais également d'envisager la densification de cette zone (conformément aux enjeux de limitation de l'extension foncière), la Communauté de Communes à entamer des négociations avec Chantal GINEYS, représentant la SCI 3 J Immo concernant les parcelles :

- **257ZL 161, 183, 184 et 235**



La proposition de vente, par 3J Immo, a fait l'objet d'une promesse de vente (*annexe n°04*) signée le 04 décembre 2022. Il y est précisé que la levée d'option de cette promesse doit intervenir par délibération de l'organe délibérant compétent au plus tard le 31 mars 2023 dans les conditions précisées ci-dessous :

- Parcelle objet de la vente cadastrée 257 ZL 161, 183, 184 et 235 d'une contenance de 01 ha 25 a 97 ca
- Les parcelles sont libres de toutes occupations à l'exception :
 - o D'un bâtiment situé sur la parcelle 253 ZL 183 d'une surface de 105 m² loué à M. BROCHARD
 - o D'un bâtiment situé sur la parcelle 253 ZL 183 d'une surface de 309 m² loué à la société de l'Un à l'Autre
- La vente aura lieu moyennant le prix de 125 000 € nets vendeur

Lionel Gazeau est arrivé en séance avant le vote de la délibération.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, la levée d'option dans les conditions décrites ci-dessous (et détaillées dans la promesse de vente),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette acquisition.

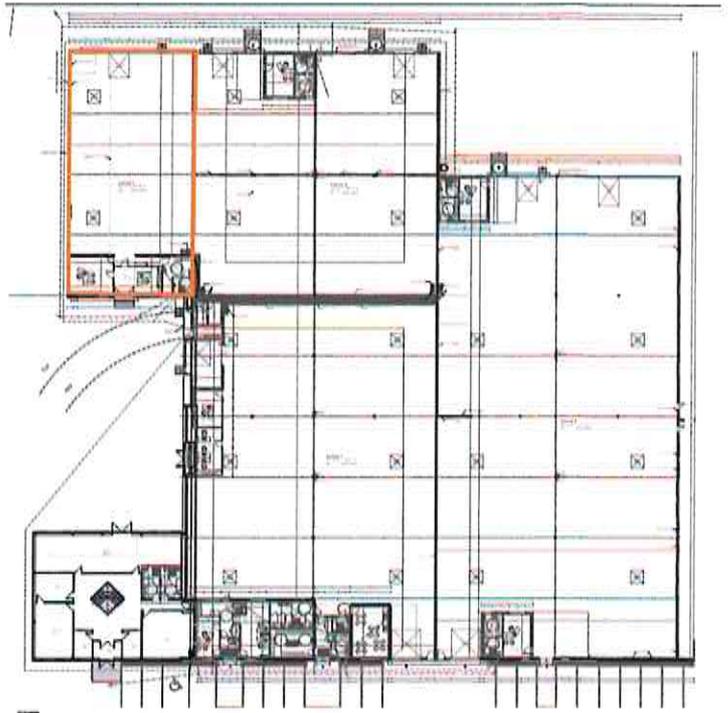
BC28022312 - CESSION D'UN LOCAL D'ACTIVITES A ASP USINAGE L'EPAUD - SAINT MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT

Exposé par Lionel Gazeau

L'entreprise ASP USINAGE représentée par Messieurs Gaël SACHOT et Mickaël PUAUD, spécialisée dans la mécanique de précision, est locataire de la cellule 4 le bâtiment industriel de l'Epaud à SAINT MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT depuis 2020.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise ASP USINAGE, par l'intermédiaire de la SCI SACHOT PUAUD, a fait part, en janvier 2023, de sa volonté de faire l'acquisition de la cellule appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, sise 257 ZL 181p, 2 Rue Aranjou à SEVREMONT - SAINT MICHEL MONT MERCURE.

Il s'agit d'une cellule de 443 m² dont 47 m² de bureaux et sanitaires ainsi que d'une bande de foncier de 5 mètres en façade ouest et sud.



Sur le devant, le module de bureaux comprend un hall d'accueil avec sas, bureau collectif 3 postes, sanitaires et vestiaires. La partie atelier est un local en parpaings, charpente bois, couverture bac acier et ciment auto nivelant au sol. L'ensemble est ancien mais en bon état d'entretien. Les bureaux ont un chauffage électrique, des menuiseries alu double vitrage. Pas d'isolation ni de chauffage pour la partie atelier. A l'arrière, porte sectionnelle motorisée.



En date du 17 novembre 2022, le service des Domaines a estimé ce bien 170 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% (*avis joint- annexe n°05*).

Après une première proposition de la commission Aménagement du Territoire à 180 000 €, les potentiels acquéreurs ont accepté l'offre de la collectivité pour une cession à 175 000 € (voir *courrier ci-joint-annexe n°06*).

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la cellule d'une surface de 443 m² ainsi que d'une bande de foncier de 5 mètres en façade ouest et sud, au prix de 175 000 € HT à la SCI SACHOT PUAUD, représentée par Messieurs Gaël SACHOT et Mickaël PUAUD ou toute autre personne pouvant s'y substituer.
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

AA : néolys des petites vidéos explicatives sur internet

AA : chambre CRC, prix de cession bas, LG : prix fixé par les délibérations

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

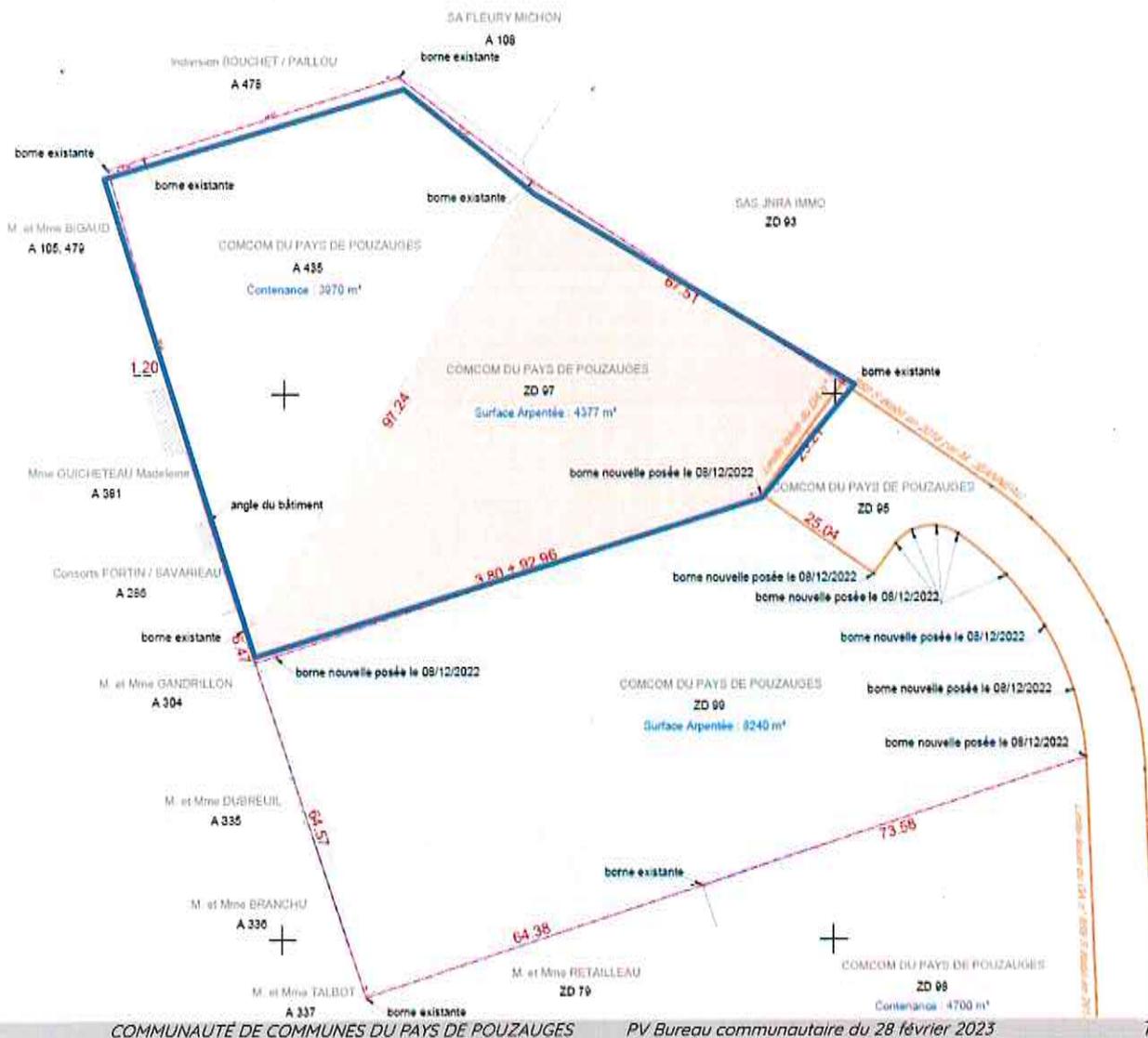
- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée 140 ZD 99 d'une surface de 8 240 m² au prix de 9.50 € HT le m² soit un montant 78 280 € HT, à la SCI LE GRAND VAUX, représentée par Messieurs Guillaume et Aurélien COUTAND ou toute autre personne pouvant s'y substituer,
- CHARGE Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

BC28022314 - CESSIION D'UNE PARCELLE A LA SCI NRJA - ZA LA GARE - LA MEILLERAIE TILLAY

Exposé par Lionel Gazeau

La SARL NAULEAU représentée par Monsieur Mickaël NAULEAU, spécialisée dans la vente et la réparation de tracteurs d'occasion, est implantée sur la ZA La Gare, lieu-dit la Baudrière à LA MEILLERAIE-TILLAY depuis 2018.

Dans le cadre du développement de l'activité, Monsieur Mickaël NAULEAU, a fait part de sa volonté de faire l'acquisition des parcelles cadastrées 140 ZD 97 d'une surface de 4 377 m², et 140 A435 d'une surface de 3 970 m², appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.



En date du 18 mai 2022, le service des Domaines a estimé ce bien au prix de 9.50 € HT le m² (*voir avis des domaines joint en annexe n°08*).

Dans son courriel en date du 12 janvier 2023, la SCI NRJA a accepté l'offre de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au prix de 9.50 € HT et s'engage à acquérir les parcelles cadastrées 140 ZD 97 et 140 A 435 respectivement d'une surface de 4 377 m² et 3 970 m².

Les élus émettent le souhait du maintien de la haie bocagère sur la parcelle et demandent que se soient notifié l'acquéreur.

Le Bureau Communautaire, par quatorze (14) voix pour et une (1) abstention (Monsieur Eric Bernard):

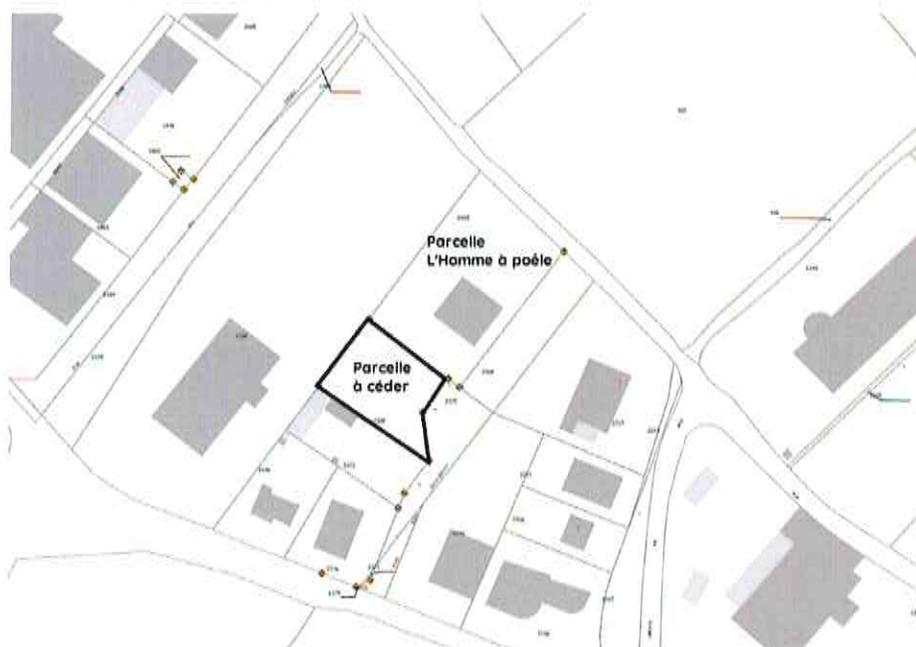
- **APPROUVE** la cession des parcelles 140 ZD 97 et 140 A 435 respectivement d'une surface de 4 377 m² et 3 970 m² au prix de 9,50 € HT le m² soit un montant 79 296.50 € HT, à la SCI NRJA, représentée par Monsieur Mickaël NAULEAU ou toute autre personne pouvant s'y substituer (avis des domaines à venir),
- **DEMANDE** à l'acquéreur de maintenir la haie bocagère présente sur la parcelle,
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession,

BC28022315 - CESSIION D'UNE PARCELLE A LA SCI GUILLOTEAU MJ ZA RICHEBONNE - LE BOUPERE

Exposé par Lionel Gazeau

La SARL L'HOMME A POELE, représentée par Monsieur Tony GUILLOTEAU, est spécialisée dans l'installation de poêles à bois et cheminées, et est implantée sur la ZA Richebonne - LE BOUPERE depuis 2015.

Dans le cadre du développement de l'activité de l'entreprise, la SARL L'HOMME A POELE, par l'intermédiaire de la SCI GUILLOTEAU MJ, a fait part, par courriel en date du 19 janvier 2023, de sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée 31 B 2388 d'une surface de 1 098 m², appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.



Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

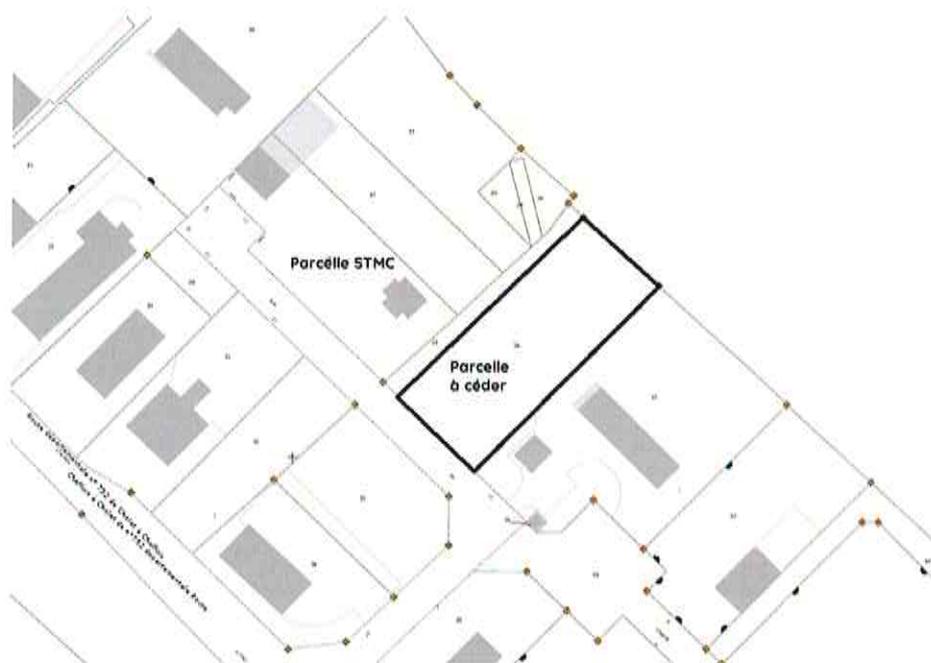
- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée d'une surface de 1 098 m² au prix de 11.50 € HT le m² soit un montant 12 627 € HT, à la SCI GUILLOTEAU MJ, représentée par Monsieur Tony GUILLOTEAU ou toute autre personne pouvant s'y substituer,
- CHARGE Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

BC28022316 - CESSION D'UNE PARCELLE A L'ENTREPRISE STMC - ZA LA BLAUDERIE - LA FLOCELLIERE - SEVREMONT

Exposé par Lionel Gazeau

L'entreprise STMC 85 représentée par Monsieur Anthony CHARRIER, spécialisée dans le transport routier de fret interurbains, est implantée sur la ZA La Blauderie – LA FLOCELLIERE - SEVREMONT depuis 2015.

Dans le cadre du développement de l'activité de l'entreprise, Monsieur Anthony CHARRIER a fait part de sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée 90 ZI 34 d'une surface de 3 310 m², appartenant à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges. La construction d'un bâtiment de stockage est envisagée sur cette parcelle.



En date du 7 février 2023, le service des Domaines a estimé ce bien 38 100 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% (*voir avis des domaines joint en annexe 10*).

Par courriel en date du 12 janvier 2023, la SOCIETE STMC 85 a accepté l'offre de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au prix de 11.50 € HT le m² et s'engage à acquérir la parcelle pour un montant total de 38 065 € HT.

La cession ne concerne pas la parcelle cadastrée 90 ZI 33 à usage de chemin desservant les parcelles à l'arrière de la zone. Toutefois les élus souhaitent maintenir la haie mitoyenne du chemin et des parcelles priorité actuelle d'Antony CHARRIER

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée d'une surface de 3 310 m² au prix de 11.50 € HT le m² soit un montant 38 065 € HT, représentée par Monsieur Anthony CHARRIER ou toute autre personne pouvant s'y substituer,
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette cession.

IV - SOLIDARITES

V - TRANSITIONS

VI - ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

BC28022317 - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC PAR RAPPORT L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE POUR LE SITE DE LA NOUVELLE MEDIATHEQUE DE SEVREMONT-SITE DE LA FLOCELLIERE - CREATION D'UN 0.5 ETP

Exposé par Mélanie Mulowsky

Il est envisagé pour le site de la nouvelle médiathèque de la Flocellière, à Sèvremont, une extension des horaires d'ouverture.

Pour cela, il est proposé de recruter 0.5 ETP supplémentaire pour assurer une extension des horaires d'ouverture au public du nouveau site de la Flocellière et permettre dans ce même temps de développer les animations en direction de différents publics parfois éloignés de la lecture.

- Objectif 1 : Une ouverture de 21h heures semaine soit 10 supplémentaires par rapport au site actuel

L'objectif serait d'assurer au minimum 21h par semaine sur le nouveau site de la Flocellière au lieu des 11h par semaine. Il est intéressant d'avoir sur cette commune nouvelle une offre répartie sur l'ensemble des jours de la semaine ce qui est le cas actuellement. (du lundi au dimanche). C'est un atout majeur à conserver pour le nouveau projet. Il semble aussi intéressant d'envisager une plage horaire plus tardive au moins un soir dans la semaine.

- population qui travaille et disponible le soir
 - prendre en compte la vie autour du lieu
 - s'adapter au public cible des adolescents en proposant une plage horaire le soir à l'arrivée du car sur la place
 - mettre en place un accueil pour le mercredi matin pour les enfants
 - envisager une fois dans la semaine un horaire sur la pause médiane
- Objectif 2 : un développement et une diversification de l'action culturelle en direction des différents publics et publics empêchés

La médiathèque de La Flocellière-Sèvremont devra proposer des actions culturelles variées Pour s'ouvrir à un public plus large que celui qui fréquente traditionnellement nos bibliothèques. Sans renier les missions de lecture publique, il est important de diversifier l'offre du site

- Adaptation aux nouvelles technologies
- Développement de la presse
- Proposition de fonds adaptés fonds FAL

Dans ce cadre, la communauté de communes sollicite une subvention auprès de la DRAC relative à ce delta d'augmentation des horaires d'ouverture par rapport aux horaires proposés sur le site actuel et demande l'autorisation au bureau communautaire de déposer la demande de subvention.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de la DRAC,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter la subvention auprès de la DRAC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VII-MARCHES PUBLICS

Suivant délégation 1.7 « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est compris entre 90 000€ HT et 214 000€ HT ».

BC28022318 - REVISION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Exposé par Jean-Claude Marchand

La consultation ayant pour objet la désignation d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre pour assister la collectivité dans la conception du nouveau PLH de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (révision du PLH actuel) est arrivée à son terme.

Précisions et échéancier du futur PLH – voir annexe n°11 jointe

Estimation 2022 de la mission en tranche ferme par le service urba/habitat : 60 000 € HT

4 équipes ont répondu sur candidatures + offres :

SYNTHESE DES OFFRES INITIALES					
CANDIDATS	MONTANT HT	ECART €	ECART %	NOTE	CLASSEMENT
SARL CERUR (Rennes)	59 765,00 €	- 2 900,00 €	0%	91,62	1
HATEIS HABITAT (la Roche sur Yon)	57 100,00 €	325,00 €	-5%	68,52	4
SOLIHA Pays de la Loire (la Roche sur Yon)	60 325,00 €	- 16 300,00 €	1%	80,85	3
PLANED (agence la Rochelle)	43 700,00 €	- 16 300,00 €	-27%	81,00	2

Selon les critères techniques suivants, le prix valant 30 %) :

B / VALEUR TECHNIQUE	70%
Valeur technique n°1 : valeur technique de l'offre	
Compréhension des enjeux et connaissance du territoire et de ses acteurs	20%
Pertinence de la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude au vu d'un planning détaillant les différentes étapes - respect du délai	20%
Valeur technique n°2 : Références et moyens humains mobilisés	
Références sur la conduite de projets similaires avec productions d'exemples réalisés. Compétences de l'équipe dédiée à la mission	15%
Modalités d'organisation de l'équipe affectée à la mission pour répondre aux exigences du cahier des charges	15%

3 retenues en audition le 19/01/23 en présence de JC. Marchand, M. Gaborit et B. Martineau

SYNTHESE DES OFFRES APRES NEGOCIATION

CANDIDATS	MONTANT HT	ECART €	ECART %	NOTE	CLASSEMENT
SARL CERUR (Rennes)	59 675,00 €	- 325,00 €	-1%	80,69	1
PLANED (agence la Rochelle)	45 800,00 €	- 14 200,00 €	-24%	69,30	2
SOLIHA Pays de la Loire (la Roche sur Yon)	63 325,00 €	3 325,00 €	6%	64,75	3

Sous réserve de l'avis de Commission de Procédure Adaptée qui se réunira ce 28 février, il sera proposé de retenir le cabinet CERUR pour un montant en tranche ferme de 59 675 € HT, offre la mieux-disante après audition (hors prestations supplémentaires éventuelles d'un montant de 15 775 € HT).

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'attributaire conformément à la proposition ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer le marché correspondant.

VIII-RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES

Il sera fait un point sur plusieurs sujets relatifs aux postes dans le cadre des compétences et missions de la CCPP.

✓ **Travail sur les rémunérations**

Le BVP du 29 novembre 2022 avait validé le lancement du travail sur les rémunérations, réinterrogées sur plusieurs aspects (Niveau salarial de base de recrutement et attractivité de certains postes au sein de la CCPP, régime indemnitaire (RIFSEEP) en place depuis 2017, disparités constatées et à regarder selon le statut des agents.

Il a été fait un premier point sur l'avancement du travail (priorités, calendrier...) au dernier BVP (31/01) accompagné d'un calendrier et des leviers/priorités.

Ce travail consiste à réinterroger le niveau de rémunération des agents de la CCPP. Le calendrier est présenté aux membres du Bureau, avec une phase importante de travail sur le 1^{er} semestre 2023.

✓ **Mouvements de personnels et recrutements en cours**

Il sera fait un point sur les différents mouvements d'agents au sein des équipes (départs, arrivées) et les enjeux de certains postes impactés.

Les élus sont informés des départs en cours ou à venir :

- Départ du responsable du centre aquatique (C Gillet) → candidatures en cours, le chef de bassin (D Gobin) prendra le relai de la direction dans l'attente d'un nouveau directeur.

-Départ de Mathilde : une dizaine de candidatures ont été reçues.

La présidente évoque l'idée de pouvoir pérenniser le poste.

-Depuis le 31/01, un agent instructeur, après une demande de rupture conventionnelle qui a été acceptée, ne fait plus partie des effectifs. Il sera remplacé par Mme Prisque Arrivé qui arrivera en avril au service ADS.

✓ **Création d'un poste de géomaticien pour installer et animer un SIG communautaire**

Pour rappel : la réunion de présentation des outils SIG et PCRS du 28 juin 2022 a été l'occasion de faire :

- Une présentation de l'outil SIG de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne (intervenants : M. Hervé BREJON, maire de Saint-Aubin-des-Ormeaux, 2^{ème} Vice-président de la CdC et de M. Guillaume AUVINET, administrateur SIG à la CdC),
- Une présentation du Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS) par M. Cédric SEIGNEURET, directeur de Géo Vendée.

Lors du Bureau communautaire du 05 juillet 2022, le sujet a été abordé, avec les échanges et retours de Michel Gaborit, Antoine Hériteau, Adeline Auberger et Lionel Gazeau qui étaient présents à cette session. Il en ressortait :

- Un intérêt à se positionner sur le déploiement de l'outil SIG à l'échelle de la CCPP,
- Le constat de l'outil actuel jugé insuffisant compte tenu de l'ensemble des usages à la CCPP et dans l'intérêt des communes également
- La mise en place, le déploiement et la gestion d'un SIG nécessitera le recrutement d'un géomaticien, ressource indispensable pour la bonne utilisation de cet outil
- L'intérêt du PCRS en sus du SIG est également relevé.

Le Bureau avait en conséquence demandé que soit travaillé un format de service SIG (matériels, logiciels, RH) pour finaliser une décision.

Une note, *jointe en annexe 12*, a été présentée au BVP du 03 janvier 2023 qui, après échanges, a donné un avis favorable pour poursuivre le travail préparatoire à la mise en place du poste SIG, qui nécessitera notamment une délibération du conseil pour la création du poste.

Pour avis du Bureau communautaire.

Frédéric Portrait intervient pour souligner l'intérêt pour cet outil puisqu'il utilise dans un autre cadre. Anne Bizon demande si la CCPP dispose déjà d'une base de travail ? la réponse est oui : plusieurs couches sont déjà disponibles sur plusieurs services.

Le Bureau communautaire valide la mise en place du poste SIG. Le sujet sera évoqué lors d'un prochain Conseil communautaire.

POINT SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE ET LES OPERATIONS D'ELAGAGE EN CONSEQUENCE

Suite à une réunion, le 26 janvier dernier, des Président(e)s d'EPCI avec le Président du département, Alain LEBOEUF, une information de Vendée Numérique a été faite aux Communautés de communes sur l'avancement des opérations d'élagage dans le cadre du déploiement de la fibre.

A été transmise la situation des communes de chaque EPCI en matière d'élagage :

Pays de Pouzauges	CHAVAGNES LES REDOUX	COMMUNE	12	0
	LA MEILLERAIE TILLAY	COMMUNE	180	117
	LE BOUPERE	COMMUNE	43	0
	MONSIREIGNE		0	0
	MONTOURNAIS	COMMUNE	190	234
	POUZAUGES	COMMUNE	0	6
	REAUMUR	COMMUNE	107	117
	SEVREMONT	COMMUNE	0	59
	ST MESMIN	COMMUNE	146	9
	TALLUD STE GEMME	COMMUNE	67	5
Total Pays de Pouzauges			745	547

Le tableau précise - pour chaque commune - de la Communauté de communes, qui est responsable de l'élagage.

La première colonne de chiffres est le nombre de lignes (ou logements) concernés par des élagages sur domaine communal (en ou hors agglo) et sur domaine départemental en agglomération.

La seconde colonne de chiffres est le nombre de lignes (ou logements) concernés par des élagages sur domaine départemental (hors agglo).

Cet élagage est assuré par le Département (ARD).

Les ARD projettent de faire les élagages avant le 1^{er} avril 2023.

Il est rappelé l'objectif : qu'un maximum d'élagages soit **réalisé avant le 1^{er} avril 2023**.

Pour information du Bureau communautaire.

Dominique Blanchard va reprendre contact avec les Communes sur ce sujet.

Dominique Martin évoque le courrier de Vendée territoire (sur les relais « bas débit » proposés), la réponse est qu'il ne s'agit que des bâtiments publics.

MANUFACTURE DE PROXIMITE - POINT D'AVANCEMENT DU PROJET

Voir note jointe en annexe 13.

Il sera fait un point sur l'avancement du projet : enjeux, partenariat, modalités financières.

Pour échanges et avis du Bureau communautaire

Le sujet est reporté au prochain bureau communautaire.

TES : RESEAU D'ECHANGES DES COMMUNES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (CCPP) est suivie par le Collège des Transitions Sociétales et à ce titre, elle est territoire d'expérimentation TES (Transition Energétiques et Sociétale). Un travail de réflexions plus global est en cours avec les élus et les services, notamment sur la manière de faire et d'impulser le changement des modes de vie dans son ensemble. C'est dans ce cadre qu'un collectif d'élus composé des maires et des vice-présidents s'est créé.

La première étape a consisté à définir le mot Transitions. Le groupe a ensuite travaillé sur la méthodologie : comment faire pour embarquer tous les élus, les agents et les citoyens dans cette démarche ? comment faire pour déployer cette méthode, cette manière de faire à l'échelle du territoire ? Le collectif d'élus a donc créé une grille d'analyse des projets qui font transitions. Il s'agit d'une aide à la décision pour faciliter la mise en œuvre de politiques publiques en cohérence avec nos nouveaux modes de vie. Le même cheminement a été effectué par les services de la CCPP.

La CCPP a rencontré l'ensemble des communes du territoire pour présenter ces propositions à l'ensemble des élus municipaux. Il reste désormais à les mettre en œuvre au travers d'un réseau d'échanges.

Une présentation et rappel des enjeux seront faits au Bureau communautaire.

Adeline Auberger et Anne Bizon rappellent les termes clés du séminaire.

Anne Bizon sera chargée d'animer le réseau d'échanges.

Elles informent les élus que la première réunion est prévue le 13 avril à 19h00 à Chavagnes-les-Redoux.

Elles indiquent également que les Maires sont conviés à la première réunion et que chaque Communes désignent 2 référents pour participer au réseau pour le prochain bureau communautaire.

Un mail de rappel sera transmis aux Communes.

PLAN D'ACTION 2023 DU CPIE DANS LE CADRE DE LA CPO 2023-2025

La Communauté de Communes avait approuvé, par délibération du 13 décembre 2022, la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le CPIE Sèvre et Bocage pour les années 2023-2025.

La CPO s'articule autour de 3 axes :

- ✓ Gestion de la propriété communautaire
- ✓ Sensibilisation des habitants à l'environnement et au territoire
- ✓ Ingénierie territoriale

La mise en œuvre de la CPO s'appuie sur un plan d'actions annuel.

Le projet de plan et le tableau récapitulatif sont joints à la présente notice *en annexe 14 et 15*, préalablement à sa présentation au prochain Conseil et la subvention correspondante qui sera proposée.

Pour échanges et avis du Bureau communautaire.

Adeline Auberger présente le plan d'action et son enveloppe générale.

Il est fait un retour sur les montants de subventions et les prestations engagées sur les derniers exercices :

CCPP > CPIE	2020	2021	2022
Prestations, honoraires...	29 294 €	31 114 €	28 100 €
Subvention	57 017 €	52 326 €	77 624 €

Il est également précisé que le montant de la subvention plus importante cette année 2023 en raison du report (qui sera précisé) d'actions financés par le contrat nature - TEN. Il sera regardé si certaines actions entrent également dans le dispositif « Fonds vert ».

DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION DES MOULINS DU TERRIER MARTEAU

Suite à une demande d'échange et avec l'accompagnement de l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges, une rencontre avec l'association et le propriétaire du site (Monsieur Gonnord) a eu lieu le 14 décembre dernier sur les questions de l'organisation des visites des moulins et de la gestion de ce site emblématique.

Dossier présenté par l'association joint en annexe 16

Les enjeux principaux :

- La gestion des visites en saison touristique (juillet et août)
- L'entretien au long de l'année du site

La question de la gestion des visites, enjeu touristique important compte tenu de la qualité et de l'environnement du site, est étudié avec l'office de tourisme.

Par ailleurs, le propriétaire a adressé à la CCPP une demande de subvention de 20.000€, aux fins de couvrir, en grande partie, les frais d'entretien du Parc Animalier et de l'Ensemble des Terrains concernant les Moulins du Terrier Marteau.

Pour échanges et avis du Bureau communautaire.

De nombreux échanges ont lieu autour de ce sujet notamment sur le devenir des saisons touristiques :

- L'association se désengage de la partie visite et entretien du site. Elle serait présente seulement sur des animations ponctuelles.

Le sujet, qui interroge les élus, concerne l'entretien du parc animalier. Est-ce qu'entretenir le site différemment pourrait s'envisager ?

Bérangère Soulard indique que la CCPP souhaite soutenir l'office de tourisme sur la partie animation du site. Le coût pour la saison est évalué à 15 000 €.

La position de la Commune de Pouzauges ce sujet est interrogée.

Toutes les questions autour de ce sujet sont à réaborder. Des échanges sont à prévoir avec la commune de Pouzauges et l'office de tourisme

Dans un premier temps, une visite de site sera organisée. Il sera aussi intéressant de voir les qualités essentielles du site.

ECHANGE AUTOUR DES MISES A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Les visées de l'échange :

- Les pratiques de réservation, occupation (payante ou gratuites) entre les communes et la communauté de communes
- Les pratiques en matière d'accueil de partenaires (associatifs ou autres) du territoire ayant un rayonnement intercommunal

Après plusieurs échanges, le Bureau communautaire propose :

- de recenser les associations intercommunales : AMI, outil en main, office de tourisme...
- de distinguer les locations pour les manifestations à but lucratif ou non
- que les associations tournent sur les Communes
- de poser des règles du jeu commune entre communes et CCPP

Ce sujet sera également évoqué en réunion de DGS/secrétaires de mairie

NOUVEAU CIRCUIT D'INSTRUCTION POUR TRAITER LES DEMANDES DE TRAVAUX EN PERIMETRE ABF

Voir note jointe annexe 17

Pour information et avis du Bureau communautaire.

Le Bureau communautaire prend note de l'alerte de l'ABF sur ce sujet.

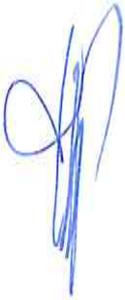
Plusieurs échanges ont lieu sur le sujet et notamment la question d'alerter les constructeurs, les pétitionnaires, sensibiliser toutes les parties prenantes

PROPOSITION DE L'AMF POUR VENIR EN AIDE A L'UKRAINE

Le Bureau communautaire propose qu'un montant uniforme soit convenu sur l'ensemble du territoire, sous réserve de la décision des communes qui le souhaitent, pour un don à hauteur de 0.50€ par habitants. Une communication conjointe sur le don pourrait être proposée.

Fin de séance à 20h20

*La secrétaire de séance,
Madame Anne BIZON*



*La Présidente,
Madame Bérangère SOULARD*

